



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION
15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-et-un septembre** à dix-huit heures trente,
 Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : : Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement Économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

21/09/2023/11

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 31

Objet : Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que lors du passage au contrôle de légalité de notre Budget Primitif 2023, il a été relevé que quatre recettes de subventions ont été versées en 2022, à l'article 1337, au titre de subvention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :

N° titre	Montant	Bien concerné	Années d'amortissement du bien (**)	Montant annuel d'amortissement de la recette	Nbe d'années restant pour l'amortissement
256/2022	101.584,70 €	Achat Nouveau siège GENLIS	99	1.069 €	95
193/2022	3.304,40 €	Aménagement Multi Accueil THOREY-EN-PLAINE	10	413 €	8
192/2022	58.358,94 €	Construction Ferme aux Escaliers AISEREY	99	589 €	99
194/2022	44.868,00 €	Aménagement ALSH VARANGES	99	453 €	99

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
 Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
 Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

S'agissant de subventions liées à des investissements du chapitre 21, articles comptables s'amortissant sur un nombre d'année défini par type de bien, par délibération du Conseil Communautaire, il y a lieu de prévoir également les amortissements de ces subventions, sur le même nombre d'années que le bien.

Il est à noter que pour des biens déjà amortis, la subvention s'amortira sur les années restant à courir. C'est le cas pour les titres 256 et 193, qui s'amortiront respectivement sur 95 ans et 8 ans.

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°3, afin d'inscrire les crédits correspondants au niveau des dépenses d'investissement et des recettes de fonctionnement :

Dépense - investissement

2135.PILOT.60 Installations générales et aménagements des constructions - 2.600,00 €

Chapitre 040 - article 13911.NA.01 Reprise de subventions d'investissement + 2.600,00 €

Recettes - fonctionnement

Chapitre 042 - article 777.NA.01 Reprise de subventions d'investissement + 2.600,00 €

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 12 septembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal comme suit :

Dépense - investissement

2135.PILOT.60 Installations générales et aménagements des constructions - 2.600,00 €

Chapitre 040 - article 13911.NA.01 Reprise de subventions d'investissement + 2.600,00 €

Recettes - fonctionnement

Chapitre 042 - article 777.NA.01 Reprise de subventions d'investissement + 2.600,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 21 septembre 2023

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER